



PJ Nantes : une réforme peut en cacher une autre

On aurait pu croire que la hausse tonitruante de la criminalité serait prise en compte dans la réforme de la DCPJ. Il n'en est rien.

Si vous avez entendu parler de Nantes récemment, c'est normal. Rien que sur les dernières semaines, la presse a relayé de nombreuses affaires criminelles, telles que le viol et le meurtre d'une adolescente, la mort d'une adolescente dans l'incendie criminel de sa maison, le lycéen mort asphyxié et ligoté, ou encore l'incendie criminel de la cathédrale...

Face à la crise, on aurait pu croire que la DCPJ a pris en compte cette situation dans la réorganisation de ses services et des acronymes qui les désignent. Le SRPJ d'Angers deviendra une antenne (ou SPJ) et Nantes, qui ne disposait que d'une antenne, deviendra DTPJ (nouveau nom du SRPJ) et augmentera sa zone de compétence sur deux départements supplémentaires. Jusqu'ici, les choses semblent logiques. Jusqu'à ce qu'on regarde dans le détail... Que deviennent la DLO, le SRDC, le SRIJ d'Angers dans la réorganisation ?

Qu'en est-il des secrétariats judiciaire et administratif de Nantes ?

Ces premières questions, posées au directeur adjoint de la DIPJ35, sont restées sans réponse. Il semble que personne n'y ait réfléchi, et pour cause ! La vraie réforme est ailleurs : pour la PJ Nantes, le passage au statut de SRPJ se fera sans la moindre hausse d'effectifs ! S'ajoute à cela un étranglement financier : -15% pour la DIPJ de Rennes, et non-versement de 15% restant du budget de cette année. Conclusion, nous n'en sommes qu'à la rentrée scolaire, et la DIPJ n'a déjà plus d'argent pour finir l'année 2020 !

Les changements de noms et de prérogatives ne sont là que pour détourner l'attention d'une restriction budgétaire qui ne s'assume pas. Sans moyens, le travail s'effectuera au détriment de la santé des officiers et de leurs collaborateurs. A l'heure où la santé au travail est un sujet brûlant dans la police nationale, ce coup de pression met à mal les mesures du ministère de l'Intérieur. Alors certes, il y aura des barbecues imposés par note de service et des psychologues. Une armée de psychologues. Car le problème du mal-être au travail est dans la tête des gens qui n'y mettent pas du leur. Est-ce vraiment censé éviter que la structure ne craque ? Aussi, avant que les arrêts de travail ne se mettent à pleuvoir, l'Union des officiers interpellera M. le directeur de la DCPJ lors d'une réunion le 10 septembre prochain. En outre, nous interpellons M. le directeur de la DGPN dans un courrier joint au présent.





Bureau National
25 rue des tanneries
75013 PARIS



Monsieur Frédéric Veaux
Directeur Général
de la police nationale
11, rue des Saussaies
75008 Paris

Paris, le 3 septembre 2020,

Monsieur le directeur général,

Il y a quelques heures de cela, nous avons appris le projet de réforme structurelle de la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

Comme beaucoup d'autres projets récents, celui-ci s'inscrit dans une pratique de dialogue tenant davantage d'un monologue social excluant les représentants du personnel de toute possibilité d'une coproduction.

Ainsi, l'administration prend toutes les décisions, en informe la presse, avant de concerter les syndicats. Le temps que les réunions de travail se mettent en place, la seule marge de négociation concerne des points de détails.

Monsieur le directeur général, cette méthodologie n'a pas un grand avenir. Tout projet, pour fonctionner, nécessite l'adhésion et l'implication des agents qu'il engage. C'est particulièrement vrai pour les cadres chargés de la mise en œuvre des réformes au sein des services.

En l'occurrence, l'exemple de la PJ à Nantes est particulièrement révélateur des difficultés d'échanges que je déplore, sur fonds de cassure en train de s'opérer entre les administrations centrales parisiennes et les services territoriaux.

L'agglomération nantaise subi une flambée de criminalité qui défraye la chronique médiatique. La collectivité locale a pris la mesure de ce phénomène, décidant de recruter 70 policiers municipaux et déployant des moyens supplémentaires en matière de vidéo surveillance.

La réponse du Ministère de l'Intérieur ne me paraît pas à la hauteur de la situation.

La CSP Nantes est certes renforcée de 42 nouveaux fonctionnaires qui compenseront à peine les 25 départs à la retraite enregistrés ces 12 derniers mois.

Pire, la réforme DCPJ transformant l'antenne de Nantes en SRPJ ne prend pas en compte ce surcroît d'activité. Au contraire, elle augmente de fait la charge de travail de ce service déjà en surchauffe sans adapter les effectifs.

En outre, le budget de la DIPJ 35 a été diminué de 15%, avec effet immédiat... pour une réforme qui n'est censée être appliquée qu'au 1er janvier 2021.

Tout comme votre prédécesseur, vous avez fait de la santé et du bien-être au travail une priorité. Des mesures ont été décidées pour améliorer la convivialité au travail et des psychologues ont été dépêchés, sur place et à l'autre bout de lignes téléphoniques dédiées. Ces solutions, si elles présentent un intérêt, n'ont pas su résoudre de manière exhaustive la problématique du mal-être au travail.

Elles ne risquent pas de le faire si l'administration qui essaye d'améliorer la situation est aussi celle qui la détériore. Dans le cas de la PJ Nantes, qu'apporte cette réforme aux effectifs concernés ? Absolument rien.

En revanche, elle alourdit une charge de travail déjà conséquente, rallonge les heures de travail pour mener à bien les missions et, surtout, diminue les moyens matériels et financiers mis à disposition.

Notre organisation syndicale ne se contentera pas de régler les points de détails d'un projet qui va aggraver les risques psycho-sociaux. Nous entendons la nécessité d'une réforme et sommes d'accord sur le besoin, mais pas sur les moyens à mettre en œuvre.

Je vous propose, Monsieur le directeur général, de restaurer un véritable dialogue social entre l'administration et les policiers, afin d'avancer dans le même sens. A cette fin, j'aimerais vous rencontrer et vous faire des propositions concrètes.

Dans l'attente de convenir d'un rendez-vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma très respectueuse considération.

Laurent Massonneau



secrétaire général